



Source : ADIL 26

QUELLE POLITIQUE ? AMÉNAGEMENT, HABITAT, ÉNERGIE

ÉDITO

DES ARTICULATIONS À TROUVER

Les territoires sont en charge de multiples politiques à mettre en œuvre et à articuler. Il en va ainsi des questions de planification, d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat et d'énergie. C'est à l'échelle locale que des synergies sont à travailler, mettant en œuvre des compétences diverses. Il appartient aux élus et aux responsables territoriaux d'assurer la cohérence des démarches sur ces différentes questions. À cet effet, des outils de connaissance et d'appui à la mise en œuvre de démarches stratégiques sont disponibles et ont été présentés par l'ADIL 26 et le CAUE aux techniciens des collectivités. Ils représentent un apport important dont les territoires doivent s'emparer.

Hervé CHABOUD, Président de l'ADIL 26
Conseiller départemental délégué,
en charge du suivi de l'ADIL et du CAUE

DOSSIER

C'est dans le cadre du Groupe Technique Logement et Urbanisme (GTLU) co animé avec le CAUE et en lien avec le Département de la Drôme, que l'ADIL 26 a pu organiser la présentation de différents dispositifs de connaissances de données sur l'énergie dans les territoires, à relier avec les démarches d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat.



Source : Freepik

SOMMAIRE

ÉDITO	P.1
ENTRETIEN.	P.2
Philippe Devis Bureau d'études «D'un monde à l'autre»	
DOSSIER	P.2
Connaître pour agir Outils et politiques locales	
BRÈVES	P.3
ACTUALITÉ	P.4
ACTIONS ET PUBLICATIONS	P.4
QUESTION / RÉPONSE	P.4

suite de l'article en page 2

PHILIPPE DEVIS

«D'un monde à l'autre»

Que penser de la multiplication des procédures et autres schémas ?

Ces procédures et schémas se superposent souvent en grande partie. Il est bien difficile de s'y retrouver, et cela génère des incompréhensions.

Le renouvellement des élus communaux est l'occasion d'oublier un temps les procédures pour inventer avec eux un nouveau récit. Il faut remettre l'humain au centre des politiques locales. C'est d'ailleurs l'un des objectifs des démarches de concertation.

Quel est l'intérêt des outils de prospective ?

Des outils comme TerriSTORY® et PROSPER peuvent s'avérer très utiles. Mais ils doivent être exploités à bon escient. Il faut avant tout partir de la représentation qu'ont de leur territoire les habitants et les acteurs concernés, et de la façon dont ils en imaginent les avenir possibles. Ensuite seulement des indicateurs peuvent constituer des points de repères pour élaborer un projet. Les outils permettent d'accompagner et de formaliser une réflexion, ils ne doivent pas s'y substituer.

Les trajectoires proposées sont-elles crédibles ?

Les objectifs affichés sont parfois très ambitieux, on le constate par exemple souvent avec les PCAET qui se doivent de respecter les engagements nationaux. Mais tous les leviers d'action ne relèvent pas de l'échelon local. Les trajectoires souhaitables au regard des enjeux énergétiques et climatiques supposeraient une beaucoup plus grande cohérence entre les discours et les politiques conduites aux niveaux national et européen. Dans ce contexte, il appartient aux élus d'expliquer ce qui peut être fait à l'échelon local... mais aussi ce qui ne peut pas l'être ; on touche là les limites de l'action publique locale.

CONNAÎTRE POUR AGIR

OUTILS ET POLITIQUES LOCALES

L'action locale dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'énergie nécessite l'établissement de stratégies adossées à une connaissance du territoire et de ses évolutions possibles. Les exercices de prospective territoriale imposent plus que jamais la prise en compte de l'énergie. Comment construire et articuler ces politiques territoriales ?

Les politiques locales portées en particulier par les structures intercommunales se déclinent dans des schémas, plans, programmes, contrats divers plus ou moins avancés. Entre obligation et politique volontaire, ces différents documents dessinent une vision d'ensemble des territoires pour le futur.

À CHAQUE TERRITOIRE SES PROCÉDURES

Dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'énergie... des structures et collectivités territoriales diverses gèrent ainsi des documents de cadrage propres à chaque politique.

A partir des périmètres de gouvernance régionaux, départementaux, intercommunaux et communaux, il est possible de dresser un état des lieux des principaux documents stratégiques qui abordent les thématiques de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat et de l'énergie.

Les élus, comme les techniciens accostent ainsi sur les rives du paradis des sigles. Une vision d'ensemble est proposée ici avec une liste des sigles utilisés.

AU PARADIS DES SIGLES

Un cadre d'ensemble est fourni à l'échelon régional avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

A l'échelle départementale sont déclinées notamment le SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public), le SDENS (Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles) et le PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées). Les PNR (Parcs Naturels Régionaux) sont organisés dans le cadre de chartes qui déclinent également des enjeux et objectifs. Géré par un syndicat mixte, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) organise des territoires de projets vastes. Les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) gèrent notamment des

dispositifs TEPOS (Territoires à Énergie POSitive), des PCAET (Plans Climat Air Énergie Territorial) dans le domaine de l'énergie, des PLH (Programmes Locaux de l'Habitat), des PLUI (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal), des PDU (Plans de Déplacements Urbains)... Cette liste est loin d'être exhaustive et pourrait être élargie à d'autres domaines nécessitant des articulations de politiques. Ces dernières années, les procédures se sont multipliées et se chevauchent parfois ; elles constituent ainsi un ensemble complexe et leur avancement varie selon les territoires.

Ces différents cadres de politiques de développement, d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat sont liés pour la plupart par des relations de compatibilité.

POUR PASSER À L'ACTE

Pour passer à l'action et mettre en œuvre ces différentes politiques, des outils de connaissance sont nécessaires. Les études locales se sont multipliées pour définir les stratégies propres à chaque territoire. La question de l'énergie dans un paysage très centralisé pour la distribution d'électricité a longtemps été ignorée à l'échelle territoriale. Pourtant elle se pose aujourd'hui de manière cruciale avec des politiques locales qui doivent contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique ainsi qu'à l'adaptation des territoires.



Source : ADIL 26 St Agnan-en-Vercors

BRÈVES

Démographie des communes périphériques

Les communes peu denses situées en périphérie des grandes villes ont connu la plus forte croissance de population en France sur la période 2007-2017 selon l'INSEE (+ 0.6 points en moyenne par an). Les communes les plus éloignées des centres gagnent autant d'habitants que les communes les plus proches.

La gazette des communes 26 janvier 2020

Le crû ANRU 2019

371 quartiers sont validés au titre des projets de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) dont 49 en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment à Valence et Romans. Ces quartiers ont bénéficié de 9.5 milliards d'euros de l'ANRU conduisant à près de 32 milliards d'euros d'investissements.

Habitat 30 janvier 2020

Données énergétiques

Grâce à l'accès aux données énergétiques locales les collectivités disposent désormais d'une quantité croissante d'informations utiles à la planification des actions énergétiques territoriales. Elles constituent un dispositif complexe qui nécessite un effort de communication et de pédagogie.

Énergie plus septembre 2019

Chiffres clés du handicap

12 millions de personnes sont touchées par le handicap en France, au sens de la limitation d'activité et de la restriction de participation à la vie sociale. 850 000 personnes ont une mobilité réduite. 2.7 millions de personnes en âge de travailler (15 à 60 ans) déclarent disposer d'au moins une reconnaissance administrative de leur handicap.

La gazette des communes février 2020

Périmètre de gouvernance	Région	Département				PNR	Syndicat Mixte	EPCI			
Documents stratégiques	SRADDET	SDAASP	SDENS	PDALHPD	Charte	SCOT	TEPOS	PCAET	PLH	PLUI	
CC Porte de DrômArdèche	●	●	●	●		●		●	●		
ARCHE Agglo	●	●	●	●		●		●	●		
CA Valence Romans Agglo	●	●	●	●		●	●	●	●		
CC Royans Vercors	●	●	●	●	●						
CC du Val de Drôme	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
CC du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme	●	●	●	●		●	●		●		
CC du Diois	●	●	●	●	●		●			●	
CC Dieulefit - Bourdeaux	●	●	●	●	●	●		●	●		
CA Montélimar-Agglomération	●	●	●	●		●	●	●	●	●	
CC Baronnies en Drôme Provençale	●	●	●	●	●	●		●			
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	●	●	●	●		●		●			
CC Drôme Sud Provence	●	●	●	●		●		●			

Etat d'avancement

en cours

Approuvé ou Actif

DES OUTILS DE CONNAISSANCE À DISPOSITION

Pour l'élaboration d'une vision prospective dans le domaine de l'énergie, TerriSTORY®, permet une connaissance du territoire et de ses potentiels.

Il s'agit d'un outil web pour les territoires en transition développé par l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement - AURA-EE- (<https://terristory.fr>). Grâce à une interface de visualisation dynamique et interactive et à la compilation d'indicateurs multi thématiques, TerriSTORY® permet de mieux appréhender l'énergie dans le territoire, d'en mesurer les potentiels et d'identifier des pistes de développement prioritaires. De très nombreuses données qui sont agrégées émanent de différentes sources d'information.

Toutes les données sont accessibles et un document méthodologique ainsi qu'une foire aux questions et des tutoriels sont accessibles. L'outil est actualisé et fait l'objet d'améliorations en continue.

DES SCHÉMAS TERRITORIAUX

Par ailleurs, des outils complémentaires pour mettre en œuvre une prospective énergétique locale sont proposés par Territoire d'Énergie Drôme - SDED. Ils permettent en particulier d'accompagner l'élaboration de plans climat¹, de schémas directeurs énergies renouvelables et de schémas directeurs des réseaux. La mission climat de Territoire Énergie

Drôme - SDED accompagne ainsi les intercommunalités dans leur travail d'élaboration de stratégies. L'outil PROSPER permet de travailler sur les scénarios multicritères. Au départ, le diagnostic permet de disposer d'une base de données publique. Sont ensuite déclinés une prospective avec un scénario tendanciel au fil de l'eau et des scénarios volontaristes. Territoire Énergie Drôme - SDED propose également le schéma directeur des réseaux d'électricité et de gaz : il s'agit de fournir une vision à long terme de l'évolution des réseaux intégrant notamment l'évolution des productions d'énergies renouvelables. Cela permet notamment d'intégrer les logiques de prise en charge voire de renforcement de réseaux.



Source : ADIL 26 Étoile

¹Territoires d'Énergie Drôme - SDED conventionne avec les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et apporte 50 % de

LA DRÔME EN CROISSANCE ET SES INFRASTRUCTURES

À l'occasion des élections municipales, la Fédération Française du Bâtiment fait le point des besoins en infrastructures du département qui compte 364 communes, 13 communautés de communes (soit 37 % de la population départementale) et 3 communautés d'agglomération représentant 63 % de la population départementale.

Le département compte 517 414 habitants et va enregistrer une progression de 2 548 habitants par an d'ici 2050. Réseau routier, ouvrages d'art, eau potable, assainissement, éclairage, très haut débit... sont autant de chantiers qui vont nécessiter des investissements très importants dans les années à venir.

Fédération Française du Bâtiment
Les infrastructures : sujet de campagne
enjeux de mandat mars 2020

L'observatoire de l'habitat
Drôme Ardèche

Mis en place en 2003, l'observatoire de l'habitat de l'ADIL 26 bénéficie du concours financier des départements de la Drôme, de l'Ardèche et de structures intercommunales ainsi que de l'appui des DDT. Son organisation résulte d'une charte de partenariat signée entre les Présidents des Départements, les Préfets de la Drôme, de l'Ardèche, le Président de l'ADIL 26 et de conventions avec les EPCI.

Contacts : Jacques EBEL
Florent BOISSAT
Anicée CHANCEL
Flavien GUÉRIMAND

Observation habitat

L'observatoire de l'habitat de l'ADIL 26 capitalise un ensemble de données statistiques sur le logement, la démographie, etc. Elle réalise des analyses, publie des études et conduit des animations : réunions d'information, rencontres...

À noter une implication forte d'Action logement avec des aides. Les documents présentés sont disponibles sur le site de l'observatoire de l'habitat de l'ADIL 26.

HABITAT INCLUSIF

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix à titre de résidence principale d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode est assorti d'un projet de vie sociale et partagée. L'ADIL 26 a présenté un document de synthèse sur les formes d'habitat entre logement et hébergement à l'occasion d'une soirée du conseil de développement commun du Grand Rovaltain, d'ARCHE Agglo, et de Valence Romans Agglo le 13 février dernier.

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

L'ADIL de la Drôme a publié son baromètre de l'accession à la propriété en Drôme et en Ardèche, édition 2020, à l'occasion de la semaine nationale de l'accession à la propriété coordonnée par l'ANIL (Agence Nationale d'Information pour le Logement) et déclinée par un grand nombre d'ADIL.

GTLU CENTRES VILLES ET BOURGS

La réunion du Groupe Technique Logement Urbanisme (GTLU) du 12 mars 2020 conviant les responsables territoriaux des politiques locales de l'habitat a porté sur les centres villes et centres bourgs, et en particulier les derniers appels à projets, outils et dispositifs. L'expérience du centre de Montélimar a été présentée.

QUESTION / RÉPONSE

Qu'est-ce que la ZRR ?

Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) ont été créées par la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Ces zones identifiant des communes prioritaires dans un certain nombre de dispositifs constituaient un début de politique prioritaire en faveur des territoires ruraux. Le dispositif est en cours de réforme. De nombreuses communes du département de la Drôme sont concernées dans le Vercors, le Diois et les Baronnies.



L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT
DRÔME ARDÈCHE
ADIL 26

44 rue Faventines BP 1022
26010 Valence
tél. 04 75 79 04 66
fax 04 75 79 04 54
mail adil26@dromenet.org
site https://adilobs.dromenet.org

La lettre de l'observatoire de l'Habitat de l'ADIL 26, est éditée comme supplément à la lettre de l'ADIL 26
Dépôt Légal n°1923 C/79 - ISSN 1952-8574
Directeur de la publication - Denis Witz
Rédacteur en chef : Philippe Bouchardeau
Collaborateurs : Christel Eymard, Flavien Guérimand
Conception : Vincent Sauty
Imprimeur : Impressions modernes
Crédit photos : CAUE 26, FreePik